

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE THANN - CERNAY

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL DU 07 NOVEMBRE 2020 A 8H30 au Pôle ENR à Cernay

Sur 47 conseillers communautaires en exercice, les votes intervenus ont été décomptés sur :

Point Numéro	Nombre de membres présents	Nombre de procurations	soit au total
2A	36	8	44
3A	36	8	44
3B	36	8	44
4A	36	8	44
4B	36	8	44
5A	36	8	44
5B	36	8	44
6A	36	8	44
7A	36	8	44
7B	36	8	44
7C	36	8	44
8A	36	8	44
8B	36	8	44

Convocation légale adressée par envoi dématérialisé en date du jeudi 29 octobre 2020.

#### Étaient présents :

Mesdames Francine GROSS, Chantal MEYER, Béatrice GEYMANN, Catherine OSWALD, Josiane BOSSERT, Annie GADEK, Michelle BEDNARSKI, Nicole WIPF, Fabienne SCHAFFNER, Claudine FRANCOIS-WILSER, Marie BAUMIER-GURAK, Samira HOMRANI, Danièle WEBER, Bernadette BRENDER, Isabelle LETT.

Messieurs François HORNY, Pascal FERRARI, Pierre-Marie KOLB, Joël MANSUY, Jérôme HAMMALI, Alain BOHRER, Cédric SCHRUTT, Nabil BENNACER, Dominique STEIGER, Christophe MEYER, Damien EHRET (suppléant de M. Philippe ZIEGLER), Benoît HAAGEN, Christophe KIPPELEN, Bruno LEHMANN, Marc ROGER, Gilbert STOECKEL, Charles SCHNEBELEN, Vincent BILGER, Rémi DUCHENE, Daniel NEFF, Matthieu ERMEL.

#### Ont donné procuration :

M. Maurice LEMBLE à Mme Francine GROSS  
M. Michel SORDI à Mme Catherine OSWALD  
Mme Séverine FRITSCHY à Mme Michelle BEDNARSKI  
Mme Marie-Paule ZUSSY à M. Christophe MEYER  
M. Guy STAEDLIN à M. Gilbert STOECKEL  
Mme Flavia DIET à M. Vincent BILGER  
M. René GERBER à M. Daniel NEFF  
M. Jean-Luc MARTINI à Mme Isabelle LETT

**Etaient excusés :**

Mesdames Marie-Brigitte WERMELINGER, Estelle GUGNON  
Monsieur Louis BOCKEL

---

**Désignation du secrétaire de séance**

**Monsieur le Président** propose de désigner à cette fonction **Monsieur Charles SCHNEBELEN**.  
Le Conseil fait sienne la proposition du Président.

---

**POINT N° 1** – Le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

---

**POINT N° 2 – ADMINISTRATION GENERALE – RESSOURCES HUMAINES**

**2A) Modification du tableau des effectifs**

Rapport présenté par **Monsieur Gilbert STOECKEL**, Vice-Président en charge de l'Administration générale et du patrimoine bâti.

**Résumé**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil de communauté de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

**DECISION**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations du fonctionnaire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 3 et 34,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 octobre 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** la modification du tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2021, telle que présentée.
-

## **POINT N° 3 – CULTURE**

### **3A) Contrat Territoire Lecture (CTL) 2020-2022 des Médiathèques de Thann-Cernay**

Rapport présenté par **Monsieur Pascal FERRARI**, Vice-Président en charge de la Culture.

#### **Résumé**

Dans le cadre de la politique culturelle portée par la Communauté de Communes de Thann-Cernay, les Médiathèques de Thann-Cernay ont élaboré, en lien avec les services de l'Etat, un Contrat Territoire Lecture pour la période 2020-2022.

Ce CTL permet de bénéficier d'une subvention annuelle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est d'un montant 12 000 €, soit 36 000 € pour les trois années couvertes par ce contrat.

#### **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 octobre 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** le Contrat Territoire Lecture 2020-2022 des Médiathèques de Thann-Cernay ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

### **3B) Avance de la subvention 2021 à l'EPIC « Espaces Culturels Thann-Cernay »**

Rapport présenté par **Monsieur Pascal FERRARI**, Vice-Président en charge de la Culture

#### **Résumé**

Le contexte actuel de crise sanitaire impacte fortement l'activité de l'EPIC Espaces Culturels Thann-Cernay et rend difficilement estimables les projections financières jusqu'à fin décembre 2020.

Dans cette perspective, les ECTC sollicitent la Communauté de Communes de Thann-Cernay pour le versement d'une avance de la subvention 2021 d'un montant de 143 000 €.

#### **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 octobre 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** le versement d'une avance de la subvention 2021 à l'EPIC « Espaces Culturels Thann-Cernay » d'un montant de 143 000 € ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

## **POINT N° 4 – ECONOMIE**

### **4A) Avenant à la convention de participation au « Fonds Résistance Grand Est » entre la Communauté de Communes de Thann-Cernay et la Région Grand Est**

Rapport présenté par **Monsieur Jérôme HAMMALI**, Vice-Président en charge de l'Economie.

#### **Résumé**

La CCTC a signé une convention avec la Région Grand Est pour le financement du « Fonds Résistance Grand Est ».

La Région Grand Est propose un avenant à cette convention dont l'objet concerne les modalités de financement, à savoir la contribution de la CCTC qui sera versée en 5 tranches de 20 % chacune.

#### **DECISION**

Vu la convention initiale,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 octobre 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** l'avenant à la convention de participation au « Fonds Résistance Grand Est » ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette opération.

### **4B) Parc d'Activités de Thann-Cernay à Aspach-Michelbach – Compte rendu d'activité 2019**

Rapport présenté par **Monsieur Jérôme HAMMALI**, Vice-Président en charge de l'Economie.

#### **Résumé**

CITIVIA propose à la collectivité d'approuver le Compte-rendu à la Collectivité (CRAC) 2019 relatif au Parc d'Activités de Thann Cernay à Aspach-Michelbach.

#### ❖ Historique

***Justification de l'opération*** : CITIVIA a réalisé une étude de composition générale sur les secteurs sud-est de Vieux-Thann et nord-ouest d'Aspach-le-Haut par convention en date du 8 décembre 1999. Les conclusions de cette étude ont été adoptées en Conseil de communauté le 24 juin 2000. La CCPT a pris le parti d'aménager une Zone d'Activités d'Intérêt Départemental. L'objectif est de créer une offre en matière de locaux à vocation économique dans un secteur géographique où elle est insuffisante, les zones d'activités du secteur étant saturées.

Les dossiers de création et de réalisation ont été approuvés le 28 juin 2003.

L'arrêté de DUP a été obtenu le 9 mars 2005.

#### ❖ Chiffres clés

- Surface totale à aménager : 415 591 m<sup>2</sup> (incidence du PPRI)
- Surface aménagée (tranches 1 et 2) : 364 000 m<sup>2</sup>
- Restant à réaliser (tranches 3 et 4) : 51 591 m<sup>2</sup> (perte de 102 409 m<sup>2</sup> cessibles lié au PPRI)
- Surface totale cessible : 349 383 m<sup>2</sup>

#### ❖ Cessions à ce jour

- 19 entreprises installées sur une surface de 160 173 m<sup>2</sup> pour un prix total des ventes de 3.151.000 €
- Plus de 480 emplois générés.

#### ❖ Prix de cession

Pour l'année 2019, les tarifs étaient ainsi les suivants :

- Parcelle avec construction d'un logement
  - 40,00 € H.T. / m<sup>2</sup> jusqu'à 3 000 m<sup>2</sup>
  - 25,00 € H.T. / m<sup>2</sup> de 3 000 à 6 000 m<sup>2</sup>
  - 22,00 € H.T. / m<sup>2</sup> au-delà de 6 000 m<sup>2</sup>
- Parcelle sans construction de logement
  - 25,00 € H.T. / m<sup>2</sup> jusqu'à 6 000 m<sup>2</sup>
  - 22,00 € H.T. / m<sup>2</sup> au-delà de 6 000 m<sup>2</sup>

C'est le Conseil de communauté qui décide chaque année de l'évolution de ces prix de cession.

#### ❖ Cessions réalisées en 2019

- 1) SCI LISBOA (Crazy Tiff) : vente signée le 25/01/2019 d'un terrain d'une surface de 2.234 m<sup>2</sup> au prix de 89.36 K€ HT pour 1 340 m<sup>2</sup> SDP maximum. Le projet porte sur la construction des locaux du salon Crazy Tiff ainsi que d'un logement.
- 2) SCI JAG (Tuyauterie Manigold) : vente signée le 05/04/2019 d'un terrain d'une surface de 2.651 m<sup>2</sup> au prix de 66.275 K€ HT pour 1 591 m<sup>2</sup> SDP maximum. Le projet porte sur la construction des locaux de l'entreprise Tuyauterie Manigold.
- 3) SCI ND (SCAITA) : vente signée le 16/05/2019 d'un terrain d'une surface de 8 065 m<sup>2</sup> au prix de 177.43 K€ HT pour 4 860 m<sup>2</sup> SDP maximum. Le projet porte sur la construction des locaux de l'entreprise Scaita (Électronique).
- 4) SCI 5M (TP Manigold) : vente signée le 31/07/2019 d'un terrain d'une surface de 7 008 m<sup>2</sup> au prix de 154.176 K€ HT pour 4 200 m<sup>2</sup> SDP maximum. Le projet porte sur la construction des locaux de l'entreprise TP Manigold.
- 5) SCI FLIS (Rseat) : vente signée le 21/12/2019 d'un terrain d'une surface de 4 170 m<sup>2</sup> au prix de 104.25 K€ HT pour 2 503 m<sup>2</sup> SDP maximum. Le projet porte sur la construction des locaux de l'entreprise Rseat (fabrication de sièges de simulation) ainsi que des locaux d'un cabinet dentaire.

#### ❖ Moyens de commercialisations

CITIVIA met à la disposition de l'opération l'ensemble de ses moyens de commercialisation :

- mise en place de panneaux de présentation de l'opération sur site,
- mise en ligne des informations sur le site Internet de CITIVIA,
- publication dans la presse spécialisée de la présentation de l'opération
- mise en place d'un dossier commercial, plaquettes de commercialisation,
- animation du réseau de commercialisation et de contractants généraux,
- participation au salon du SIMI,
- mise en œuvre d'actions de marketing directes (mailing).

### ❖ Données financières au 31/12/2019

Données physiques de l'opération :

- Signature de la concession : 2003
- Surface totale à aménager : 41.5 ha
- Surface aménagée à fin 2019 : 36 ha
- Surface cédée à fin 2019 : 16 ha pour 96 000 m<sup>2</sup> bâtis

Données financières de l'opération :

- Surfaces cédées à fin 2019 : 3.151 M€ - avancement 43 %
- Investissements réalisés à fin 2019 : 9 M€ - avancement 79 %
- Valeur des équipements publics réalisés : 7 M€ - avancement 82 %
- Investissements immobiliers générés à fin 2019 : près de 100 M€ pour 19 entreprises installées

### ❖ Emprunts à souscrire

Au regard du calendrier des travaux et du rythme des cessions, un emprunt complémentaire sera nécessaire : 1 000 K€ en mai 2021.

Pour limiter son coût, le recours à la garantie d'emprunt de la collectivité sera requis et à mettre en place début 2021.

### ❖ Perspectives 2020

- Plusieurs projets devraient se concrétiser cette année.
- Démarrage des travaux de la tranche 3.

## **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 12 octobre 2020,

***Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :***

- **approuve** le CRAC 2019 du Parc d'Activités de Thann-Cernay présenté par CITIVIA.

## **POINT N° 5 – EQUIPEMENTS SPORTIFS ET DE LOISIRS**

### **5A) Avenants aux marchés de travaux de construction d'un centre aquatique à Cernay**

Rapport présenté par **Monsieur Daniel NEFF**, Vice-Président en charge des Équipements Sportifs et de Loisirs.

#### **Résumé**

Les contraintes techniques rencontrées lors du chantier de construction du centre aquatique à Cernay nécessitent des adaptations aux prestations prévues initialement aux marchés de travaux. Il est ainsi demandé au Conseil de Communauté d'approuver des avenants à certains lots.

Les avenants n° 1 suivants sont ainsi proposés :

Lot n°	Montant avenant HT	% augmentation (par rapport au montant du marché initial)
2 - Gros-œuvre	19 276,70	1.22
5 - Couverture - Étanchéité - Zinguerie	9 541,68	1.36
6 - Isolation thermique extérieure - RPE-Bardages	13 130,55	14.32
8 - Serrurerie - Métallerie	1 082,00	0.75
10 - Plâtrerie - Cloisons sèches	1 630,90	7.72
14 - Traitement d'eau - Sauna - Hammam	4 827,26	0.74
16 - CVC (Chauffage - Traitement de l'air)	9 606,71	1.14
22 - Bassins inox	30 362,00	5.96

Le montant total de l'ensemble des avenants présentés ci-dessus est de 89.457,80 € HT soit 107.349,36 € TTC.

Le montant total des travaux compte-tenu des avenants présentés ce jour passe de 7.433.784,95 € HT à 7.523.242,75 € HT, soit une augmentation de 1,20 %.

### **DECISION**

Vu l'avis favorable de la CAO du 05 octobre 2020 pour les avenants n° 1 aux lots n° 6 et n° 22,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 octobre 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** les avenants tels que présentés ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ces avenants et toutes pièces y relatives.

### **5B) Révision de la participation financière des Clubs de natation de Thann pour 2020**

Rapport présenté par **Monsieur Daniel NEFF**, Vice-Président en charge des Équipements Sportifs et de Loisirs.

#### **Résumé**

Pour tenir compte de la situation sanitaire, il convient de modifier par avenants les conventions d'occupation de la piscine intercommunale de Thann par les clubs « Thann Olympic Natation » et « 4 n'âges ».

### **DECISION**

Vu les conventions initiales et leurs avenants,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 octobre 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** les avenants aux conventions, tels que présentés ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ces avenants et toutes pièces y relatives.

## **POINT N° 6 – INFRASTRUCTURES – EAU – ASSAINISSEMENT**

### **6A) Piscine Intercommunale à Cernay – participation financière aux travaux rue Guibert**

Rapport présenté par **Monsieur François HORNY**, Président.

#### **Résumé**

La ville de Cernay engage des travaux d'aménagement de la rue Guibert qui viendront modifier la sortie du parking de la future piscine intercommunale à Cernay.  
Une convention fixera les conditions dans lesquelles la ville de Cernay assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux et déterminera les modalités et le montant de la participation financière de la CCTC.

#### **DECISION**

Vu la délibération de la Ville de Cernay du 25 septembre 2020,

Vu le projet de convention,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 octobre 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** la convention fixant les conditions dans lesquelles la ville de Cernay assurera la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux et déterminant les modalités et le montant de la participation financière de la CCTC ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer la convention et tout autre document y afférant.

## **POINT N° 7 – FINANCES**

### **7A) Admissions en non-valeur de créances irrécouvrables**

Rapport présenté par **Monsieur Marc ROGER**, Vice-Président en charge des Finances.

#### **Résumé**

L'ensemble des démarches susceptibles d'aboutir au recouvrement de certaines créances étant arrivé à son terme, le Trésorier propose leur admission en non-valeur.



Ces admissions en non-valeur pour l'année 2020 se présentent comme suit :

Budget général : au titre de la redevance d'élimination des ordures ménagères :

- pour un montant total de 29 940,64 € TTC – état transmis le 07/08/20
- pour un montant total de 57 387,76 € TTC – état transmis le 16/10/20

Budget de l'eau en régie (secteur de Cernay) :

- pour un montant total de 4 242,04 € HT – état transmis le 07/08/20
- pour un montant total de 6 969,97 € HT – état transmis le 16/10/20

Budget de l'assainissement en régie (secteur de Cernay) :

- pour un montant total de 2 488,33 € TTC – état transmis le 07/08/20
- pour un montant total de 3 403,69 € TTC – état transmis le 16/10/20

Budget de l'assainissement en DSP (secteur de Thann) :

- pour un montant total de 285,68 € HT – état transmis le 16/10/20

Budget Pépinière, Pôle Formation, Pôle ENR :

- pour un montant total de 63 634,99 € HT – état transmis le 30/09/20.

## **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 octobre 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables susmentionnées ;
- **charge** le Président ou son représentant de régulariser et de signer toutes les pièces correspondantes.

---

## **7B) Affectation des résultats 2019 - Budget eau Cernay – corrections**

Rapport présenté par **Monsieur Marc ROGER**, Vice-Président en charge des Finances.

### **Résumé**

Il est nécessaire de procéder à la correction d'une erreur constatée dans la délibération du 17 juillet 2020 pour l'affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget Eau de Cernay.

L'affectation des résultats d'exploitation 2019 de ce budget se présente par conséquent comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2019 BUDGET EAU CERNAY</b>	
<b>Résultat d'exploitation</b>	
A. Résultat de l'exercice : précédé du signe +(excédent) ou -(déficit)	299 787,29
Dont plus-values nettes de cession d'éléments d'actifs	51 837,74
B. Résultats antérieurs reportés : précédés du signe +(excédent) ou -(déficit)	345 125,18
<b>C. Résultat à affecter : A. + B. (hors restes à réaliser)</b>	<b>644 912,47</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou de -) D001 (si déficit) / R001 (si excédent)	- 117 269,74
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé de + ou de -)	- 50 000,00
<b>F. Besoin de financement : D. + E.</b>	<b>167 269,74</b>
<b>Résultat à affecter :</b>	<b>644 912,47</b>
1. Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs	<b>51 837,74</b>
2. Affectation en réserves R 1068 en investissement (couverture du besoin de financement)	<b>115 432,00</b>
3. Report en exploitation R 002	<b>477 642,73</b>

## **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 octobre 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** la nouvelle affectation des résultats de l'exercice 2019 du budget Eau de Cernay.

## **7C) Décisions modificatives n° 1 - 2020**

Rapport présenté par **Monsieur Marc ROGER**, Vice-Président en charge des Finances.

### **Résumé**

Des décisions budgétaires modificatives n° 1 pour 2020 sont proposées pour le budget général, pour les budgets annexes Eau Thann, Assainissement Thann, Eau Cernay, Assainissement Cernay, Pépinière-Pôle Formation-Pôle ENR, Chaufferie et ZAE Vignoble.

## **DECISION**

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 octobre 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **adopte** les décisions modificatives n° 1-2020, telles qu'elles se présentent en annexe à la délibération.

## **POINT N° 8 – PATRIMOINE BATI**

### **8A) Transfert de propriété du collège René Cassin de Cernay au profit du Département du Haut-Rhin**

Rapport présenté par **Monsieur Gilbert STOECKEL**, Vice-Président en charge du Patrimoine bâti.

#### **Résumé**

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est actuellement propriétaire du terrain d'assiette du collège René Cassin de Cernay.

Le Département du Haut-Rhin a sollicité la Communauté de Communes afin de procéder, à titre gracieux, à la cession de l'emprise de ce collège au profit du Département, ceci conformément aux dispositions en vigueur.

#### **DECISION**

Vu la Loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004 et notamment l'article 79,

Vu l'article L 213-3 du Code de l'Education,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 octobre 2020,

***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** la cession, ceci à titre gratuit, au profit du Département du Haut-Rhin, des parcelles cadastrées à Uffholtz, section 43 n° 49 et 48 - lieudit « Bachrunzmatten » avec 78,18 et 8,34 ares et section 25 n° 293/184 - lieudit « Pas des Roses » avec 199,19 ares, soit une surface totale de 285,71 ares, formant le collège René Cassin de Cernay ;
- **autorise** le Président à signer l'acte de cession en la forme administrative ainsi que toutes pièces y relatives.

### **8B) Transfert de propriété du collège Charles Walch de Thann au profit du Département du Haut-Rhin**

Rapport présenté par **Monsieur Gilbert STOECKEL**, Vice-Président en charge du Patrimoine bâti.

#### **Résumé**

La Communauté de Communes de Thann-Cernay est actuellement propriétaire d'une partie du sol formant le collège Charles Walch de Thann.

Le Département du Haut-Rhin a sollicité la Communauté de Communes afin de procéder, à titre gracieux, à la cession de ces parcelles au profit du Département, ceci conformément aux dispositions en vigueur.

## **DECISION**

Vu la Loi Libertés et Responsabilités Locales du 13 août 2004 et notamment l'article 79,

Vu l'article L 213-3 du Code de l'Education,

Considérant l'avis favorable du Bureau du 26 octobre 2020,

### ***Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :***

- **approuve** la cession, ceci à titre gratuit, au profit du Département du Haut-Rhin, des parcelles cadastrées à Thann, section 44 n° 886/134 et 885/129, lieudit « rue Jean Flory» avec 11,87 et 3,15 ares, soit une surface totale de 15.02 ares ;
- **autorise** le Président à signer l'acte de cession, en la forme administrative, ainsi que toutes pièces y relatives.

## **POINT N° 9 – DIVERS**

### **9A) Communication sur les décisions prises par délégation du Conseil de Communauté**

**Monsieur François HORNY** rend compte des décisions prises par le Président et le Bureau en vertu des délégations accordées par délibération du 17 juillet 2020 et depuis la dernière séance du Conseil de communauté du 26 septembre 2020 :

<b>Décisions du PRESIDENT</b>	
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>
45-2020 du 08.09.2020	Il a été décidé de mettre à disposition, à titre onéreux, le gymnase de Cernay au profit de l'association "Roller Derby du Haut-Rhin", pour la période du 1er septembre 2020 au 31 août 2021.
46-2020 du 30.09.2020	Il a été décidé de mettre à disposition, à titre gracieux, les terrains situés sur le ban communal de Vieux-Thann, cadastrés section 10 n° 119, 120, 381, 382, 383, 431, 432, 460, au profit de la Société Suez Eau France pour la période du 1er septembre 2020 au 28 février 2021, renouvelable une fois, pour une même période, par tacite reconduction.
47-2020 du 06.10.2020	Il a été décidé de mettre à disposition, à titre onéreux, la piscine de Thann au profit du club "4 n'âges" pour la période du 10 octobre 2020 au 09 octobre 2021, renouvelable deux fois un an, par tacite reconduction.
48-2020 du 07.10.2020	Il a été décidé d'approuver et de signer la convention de partenariat avec le Département du Haut-Rhin permettant d'accueillir un spectacle intitulé "Ô Janis" et assuré par l'association "La Compagnie des 3 Pas" le 16 octobre 2020 à la Médiathèque de Cernay pour un montant total de 715,80 €.
<b>Décisions du BUREAU</b>	
<b>N°</b>	<b>Libellé</b>
22-2020 du 28.09.2020	Il a été décidé de lancer une consultation pour le marché de transport des élèves aux Piscines et Médiathèques de Thann et de Cernay, en 2 lots, pour une durée d'un an renouvelable tacitement une fois.
23-2020 du 12.10.2020	Il a été décidé de passer un avenant n° 2 au lot 1 et un avenant n° 5 au lot 2 des marchés de fourniture et installation d'une solution téléphonique, réseau et internet conclus en 2016 avec la société CIRTEL et la société ADISTA.
24-2020 du 12.10.2020	Il a été décidé de lancer une consultation pour un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture de DVD, CD-ROM et CD audio pour les besoins des Médiathèques, (Abri mémoire et Bibliothèque de Roderen), en deux lots, d'une durée d'un an renouvelable tacitement trois fois un an.

25-2020 du 12.10.2020	Il a été décidé de passer un avenant n° 3 au marché de maintenance des installations de chauffage, de renouvellement d'air et climatisation des bâtiments communautaires conclu en 2018 avec la société ENGIE AXIMA.
26-2020 du 26.10.2020	Il a été décidé de passer un avenant n° 3 au lot 3 du marché d'acquisition de matériels de téléphonie mobile, abonnements et consommations avec la société SFR.
27-2020 du 26.10.2020	Il a été décidé d'approuver la candidature de la CCTC à l'appel à projets « Fonds mobilités actives » permettant la création d'un axe cyclable prioritaire hors agglomérations Cernay – Aspach-le-Bas / Aspach-Michelbach pour un montant estimé à 837 000 € HT et de solliciter une aide financière de l'Etat à cet effet ainsi qu'à d'autres partenaires.
28-2020 du 26.10.2020	Il a été décidé d'attribuer 16 fonds de concours au titre du pacte fiscal et financier aux communes suivantes : - Aspach-Michelbach (2) : 16 125,50 € - Bourbach-le-Bas (4) : 7 405,50 € - Schweighouse-Thann (2) : 92 220,10 € - Thann (4) : 650 000,00 € - Uffholtz (3) : 164 100,00 € - Wattwiller (1) : 227 058,92 €
29-2020 du 26.10.2020	Il a été décidé de lancer une consultation pour un marché en procédure adaptée de fourniture d'électricité pour les sites disposant encore d'un contrat aux tarifs réglementés, d'une durée de trois ans à compter du 1er janvier 2021.

Le Conseil en prend acte.

---

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président clôt la séance à 9h55.

---

Cernay, le 09 novembre 2020

Le secrétaire :



  
**Fabien LARMENIER**